

EN ARDÈCHE

À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022
SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES
HORS AGGLOMÉRATION



**BONNE ROUTE,
RESTEZ PRUDENTS**

ENGAGEMENT TENU !

Au 1^{er} septembre 2022, l'Ardèche revient aux 90 km/h sur l'intégralité du réseau routier départemental hors agglomération et zones déjà réglementées.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE RESTE LA PRIORITÉ DU DÉPARTEMENT



LA ROUTE EN ARDÈCHE

3 800 km de routes départementales

400 agents répartis sur **3 territoires**

35,5 millions d'euros de budget total **en 2021 pour garantir la sécurité** et faciliter les déplacements des Ardéchois

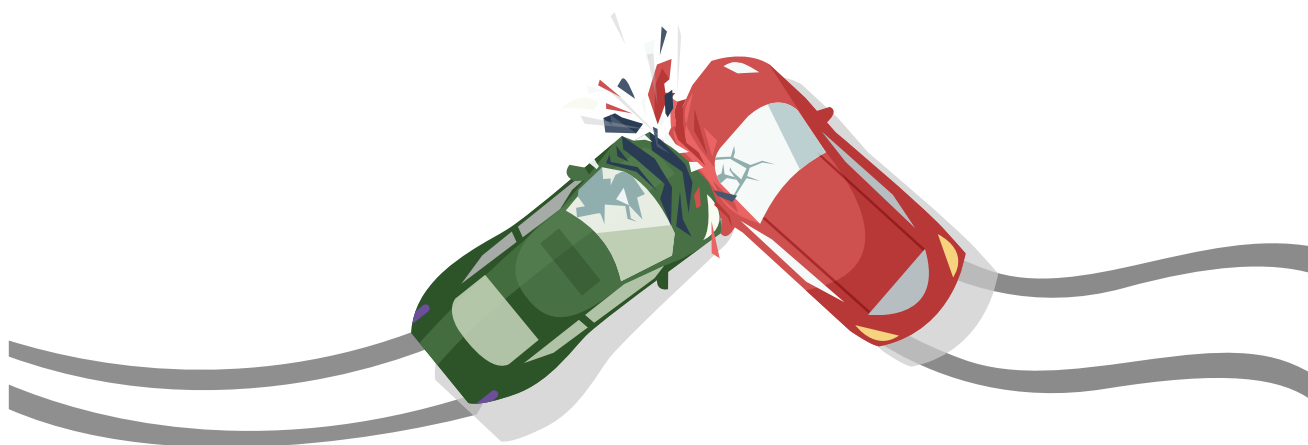


INTÉRÊTS POUR LES ARDÉCHOIS, LES RAISONS :

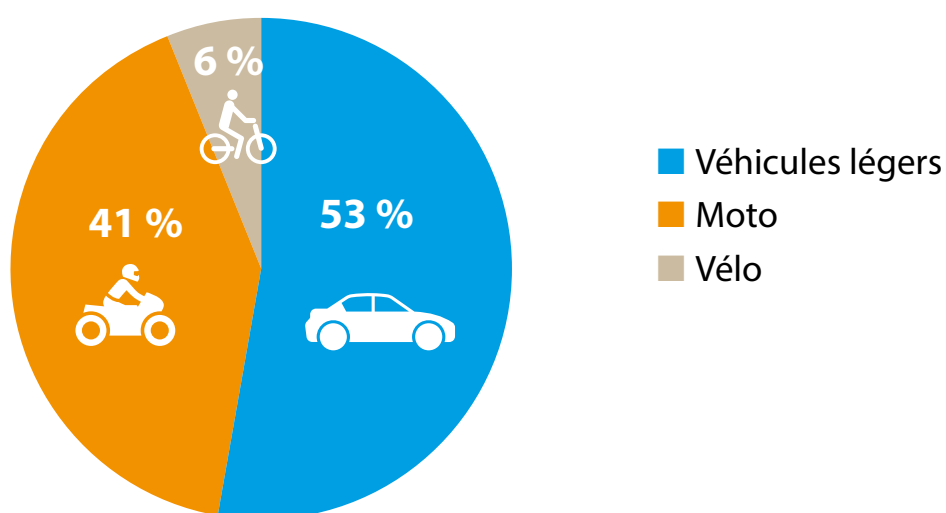
- 89% des Ardéchois sont motorisés et 85% effectuent leur trajet domicile/travail en voiture (la voiture est l'outil n°1 du déplacement en Ardèche), 44% des foyers sont équipés de 2 véhicules.
 - ◎ *Améliorer le quotidien des habitants dans un territoire où il n'y a pas d'infrastructures facilitant les déplacements (ni autoroutes, ni trains de voyageurs), et une topographie très montagneuse. Sans voiture, les Ardéchois ne pourraient pas se déplacer.*
- Le Département de l'Ardèche réalise d'importants investissements en termes de rénovation des axes routiers départementaux pour garantir une meilleure sécurité aux automobilistes et aux motards.
- Pour la lisibilité et la crédibilité des limitations de vitesses, il est préférable de conserver le « pas de 20 km/h* », soit 30, 50, 70, 90, 110 avec une logique de ces choix de vitesse et un meilleur respect de celles-ci.
- Le Département a parallèlement engagé un travail avec les logiciels GPS afin de modifier les itinéraires proposés aux conducteurs de camions pour éviter, notamment, l'engorgement des routes en zones rurales.
- Pas d'effet visible des 80 km/h sur la sécurité routière.
- Engagement du Président du Département en lien avec le « désenclavement et l'attractivité ».
- 73,2% se sont prononcés pour le retour aux 90 km/h lors de la consultation lancée sur le site internet du Dauphiné Libéré.

* Différentiel de limitation de vitesses

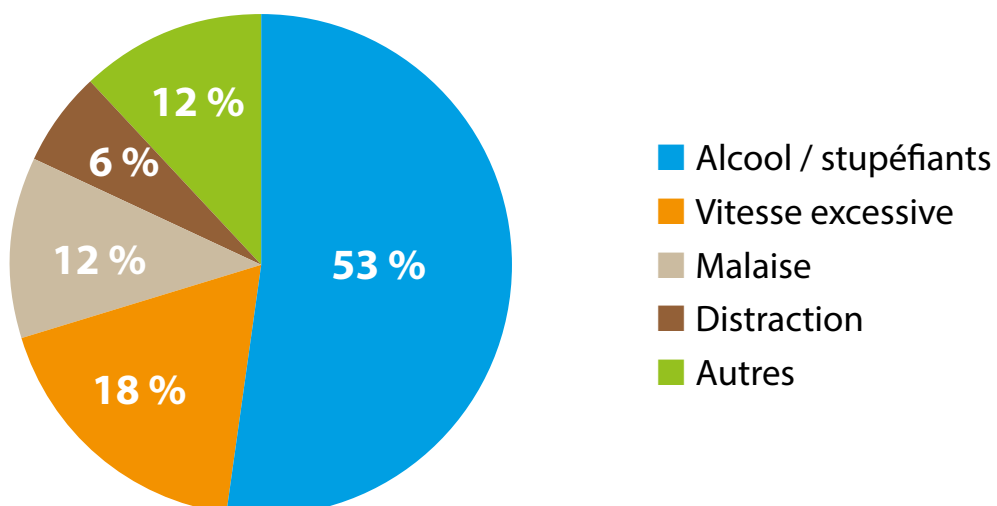
L'ACCIDENTALITÉ EN ARDÈCHE EN 2021 :



RÉPARTITION DES USAGERS PARMI LES DÉCÈS



CAUSALITÉ DES ACCIDENTS AVEC DÉCÈS

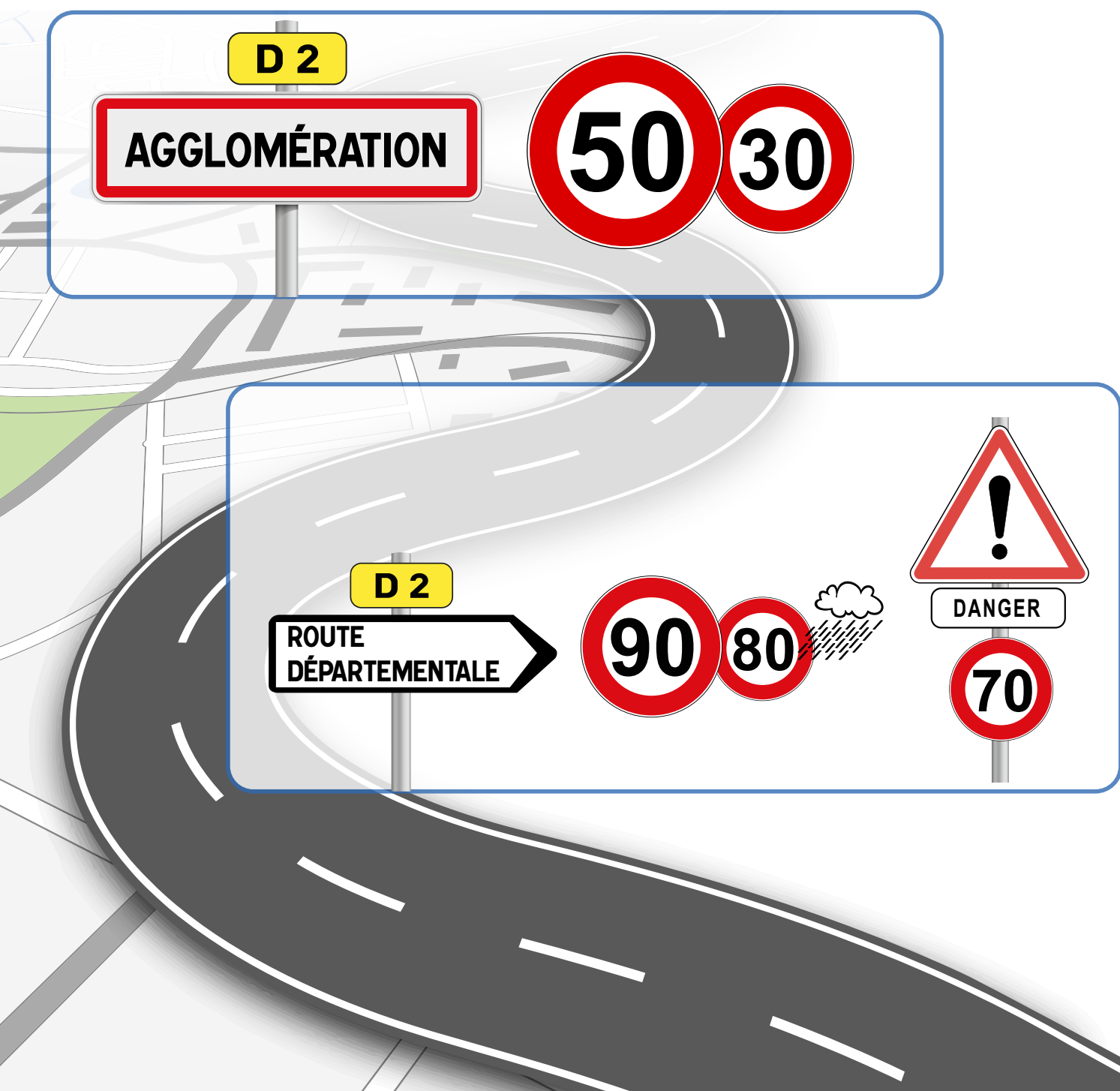


LE RETOUR AU 90 KM/H, COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur l'intégralité des routes départementales hors agglomération et zones déjà réglementées (**30 50 70 110**), soit **3 218 km**. Les routes nationales restent quant à elles limitées à 80 km/h).

Une décision claire et efficace, évitant toute confusion pour les conducteurs entre 80 et 90 km/h.

→ **RETOUR À UNE RÉGLEMENTATION DE VITESSE SIMPLE ET CONNUE DE TOUS LES CONDUCTEURS**



→ DES RAPPELS SIMPLES DU CODE DE LA ROUTE ET DU BON SENS



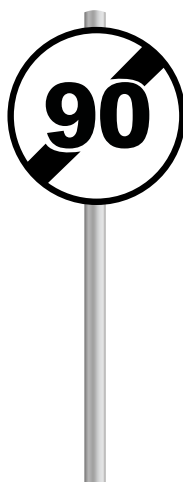
Le conducteur doit rester constamment maître de sa vitesse et l'adapter en fonction de la configuration de la route et des conditions de circulation.

La vitesse maximale autorisée n'est pas la vitesse obligatoire.

UNE SIGNALISATION PÉDAGOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE POUR LES USAGERS DE LA ROUTE



Aux **77** entrées / sorties du département et aux **35** entrées / sorties sur routes départementales depuis la RN 102.



En approche des radars fixes

DE L'ENTRETIEN COURANT JUSQU'AUX GRANDS TRAVAUX, LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE RESTE LA PRIORITÉ DU DÉPARTEMENT

→ **Suivi permanent de l'accidentalité** afin d'adapter les actions de prévention et de sécurité pour supprimer au maximum les facteurs de danger.

→ **Actions du Département :**

- ⦿ Modification de la géométrie de certains virages
- ⦿ Création de zones limitées à 70 km/h (172 en Ardèche représentant 108 km de voirie car identifiées accidentogènes)
- ⦿ Généralisation des lisses motos en courbe pour les motards
- ⦿ Mise en place d'yeux de chat (réflecteurs de route) pour la visibilité des carrefours la nuit



Coût de mise en œuvre : inférieur à **60 k€**, pose par les agents départementaux.



Plus d'informations :
ardeche.fr - infostrafic07.fr